

**LES RENDEZ-VOUS
DU CEREMA**

Mobilités



Signalisation : actualités réglementaires et zoom sur les passages piétons

08 décembre 2022

SIGNALISATION : POINT RÉGLEMENTAIRE

- ❖ Merci de vous renommer en mentionnant votre nom et votre structure.
- ❖ Nous vous encourageons à couper votre éventuel VPN pour plus de fluidité.
- ❖ Nous seront nombreux : les micros seront coupés pour éviter les bruits parasites.
- ❖ Vous pourrez poser des questions via l'outil « questions » (barre de tâches en bas de votre écran). Nous répondrons à un maximum de questions. Les questions pourront trouver une réponse par écrit ou être relayées au cours de séquences dédiées.
- ❖ Vous pourrez également intervenir dans l'outil de dialogue en ligne.
- ❖ Cette session sera enregistrée et fera l'objet d'un « Replay » sur le site cerema.fr ; les présentations seront également mises à disposition.

PROGRAMME

Sujet	Heure	Intervenant (s)
Introduction de la journée	14h00	Cerema – Stéphane Chanut Cerema – Mathis Beltrami
PARTIE 1 _ Les passages piétons		
Ligne d'arrêt des passages piétons	14h10	Cerema – Mathis Beltrami
Feux R12m / Feux mixtes / Décompteurs de temps	14h15	Cerema – Christophe Damas
Evaluations Strasbourgeoises	14h25	Ville et Eurométropole de Strasbourg – Valérie Demmerle
Evaluation d'un renforcement lumineux de la signalisation	14h40	Cerema – Christian Sautel et Mathis Beltrami
Sobriété énergétique : conséquences sur la signalisation routière	14h50	Cerema – Benoit Hiron
Questions / réponses	15h00	Tous

PROGRAMME

Sujet	Heure	Intervenant (s)
PARTIE 2 _ Les autres évolutions		
<ul style="list-style-type: none">• Position des flèches lumineuse de rabattement• Signalisation directionnelle pour piétons (DP43 - DP29)	15h05	Cerema – Mathis Beltrami
<ul style="list-style-type: none">• Signalisation des inter-distances en tunnel : réglementation et retour d'expérience	15h15	Cerema – Mathis Beltrami CETU – Michel Potier
<ul style="list-style-type: none">• Actualité sur la normalisation	15h30	Cerema – Katy Smorag
<ul style="list-style-type: none">• Feux R24 sur les passages à niveaux	14h35	Cerema – Christophe Damas
<ul style="list-style-type: none">• Points divers, ZFEm et expérimentations en cours	14h40	Cerema – Mathis Beltrami
Questions / réponses	16h00	Tous
Mot de la fin	16h05	Cerema – Benoit Hiron

REMERCIEMENTS

- ❖ Ville et Eurométropole de Strasbourg
- ❖ CETU
- ❖ Le réseau métier « Signalisation » du Cerema

5 référents thématiques nationaux

Signalisation de police et horizontale – Mathis Beltrami

Signalisation de repérage – Cécile Normand

Signalisation temporaire et sécurité des agents – Bertrand Perrier

Feux de circulation permanent et signalisation dynamique – Christophe Damas

Patrimoine et performance – Katy Smorag

Des correspondants territoriaux

Un correspondant territorial par direction territorial du Cerema : porte d'entrée

RAPPEL DES FONDAMENTAUX

Hiérarchie des textes

- Les conventions internationales signées par la France et la constitution
- Les lois
- Les décrets
- Les arrêtés
- Les ordonnances
- Les instructions et les circulaires
- Les normes

Textes réglementaires régissant la signalisation routière

- **Convention de Vienne sur la signalisation routière (adoptée le 08/01/1968)**
 - Réglementation international, permet la circulation des usagers entre état
- **Code de la route (art. R 411-25)**
 - La signalisation routière est fixée par arrêté (ministère transport et intérieur)
 - Les mesures réglementaires dérogatoires aux règles générales du code de la route ne sont applicables que si la signalisation a été mise en œuvre

RAPPEL DES FONDAMENTAUX

Textes réglementaires régissant la signalisation

- **Code de la voirie routière (art. L113-1)**
 - La mise en place de la signalisation routière relève de la compétence exclusive des administrations en charge de la voirie
- **Arrêté du 24 novembre 1967**
 - Seuls sont autorisés les signaux définis dans l'arrêté
 - Les signaux implantés doivent être homologués
- **Instruction interministérielle sur la signalisation routière (IISR)**
 - Document de référence sur la signalisation routière
 - Constitué de 9 parties (1 générale puis 8 autres par type de signalisation)
 - La signalisation horizontale est traitée dans la 7ème partie
- **Circulaire du 01 juillet 1996**
 - Signalisation des passages pour piétons